

Ordre du jour :

- **Lecture du Procès Verbal de la précédente réunion**
- **Achat d'une tondeuse-débroussailleuse**
- **Départ à la retraite de Mme BARBOTIN Sylvie**
- **Organisation des « Estivales »**
- **Planning d'occupation de la Salle de l'Atelier**
- **Questions diverses**

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 Juin 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-deux juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle des Fêtes, sous la présidence d'Isabelle TARDY, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : 14 Juin 2021

Etaient présents : Mme TARDY, M. PLAIZE, Mme DUBREUIL, MM. BERNARD, BAUDRY, Mmes GERVREAU, LAMOR, LANOUE, LYS, MM. MAROT, MONTIGAUD, PIEL, POULARD

Absents : M. ROY (excusé), M. DANET

Secrétaire de séance : M. POULARD

Madame le Maire ouvre la séance en donnant lecture du Procès Verbal de la précédente réunion.
Le Conseil Municipal adopte et signe ce Procès Verbal.

Achat d'une tondeuse-débroussailleuse

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la tondeuse-débroussailleuse achetée en 2008 est hors-service et qu'il y a eu lieu de la remplacer.

Après étude de deux devis équivalent, l'achat du matériel (tondeuse-débroussailleuse HUSQVARNA DBY51) a été effectué auprès des établissements MJ Mécanique Loisirs de SAINT GENIS DE SAINTONGE pour un montant de 1079.00 € T.T.C.. L'ancien matériel a été repris pour la somme de 20.00 € T.T.C..

L'opération d'investissement n° 336 a été inscrite au budget 2021 et les écritures suivantes ont été réalisées :

C/ 21534-336 :	1080.00 €
C/ 678 :	- 1080.00 €
C/ 021 :	1080.00 €
C/ 023 :	1080.00 €

Départ à la retraite de Madame BARBOTIN Sylvie

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal du départ à la retraite de Madame BARBOTIN Sylvie, institutrice à l'école maternelle de CLION SUR SEUGNE depuis 19 ans.

Elle ajoute que la municipalité est conviée à un pot de départ organisé par l'école le mardi 29 Juin 2021 à 18 h 30 et propose l'achat d'un cadeau offert par la commune à hauteur de 100.00 €.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour cet achat.

Organisation des « Estivales »

Madame le Maire rappelle l'organisation des « Estivales » dans le Parc du musée le Samedi 24 Juillet 2021. Elle ajoute que le repas sera organisé par l'Union Sportive Val de Seugne qui en récupèrera les bénéfices. Elle informe qu'il y a lieu de s'organiser pour l'installation du podium le Vendredi 23 Juillet 2021 à 09 h 00 ainsi que pour la mise en place des tables et des chaises, le Samedi 24 Juillet 2021 à 10 h 00.

Messieurs PLAIZE, BERNARD, BAUDRY et MAROT se portent volontaires pour l'installation du podium.

Mesdames TARDY, DUBREUIL et Messieurs PLAIZE et MAROT seront présents pour l'installation des tables et des chaises.

Planning d'occupation de la Salle de l'Atelier

Madame LANOUE informe de différentes expositions qui auront lieu dans le courant de l'été, dans la Salle de l'Atelier, proche du Musée ;

Du 02 Juillet 2021 au 04 Juillet 2021 : peintures sur toile et tableaux

Du 07 Juillet 2021 au 11 Juillet 2021 : bijoux

Du 23 Juillet 2021 au 1^{er} Août 2021 : vitraux

Madame le Maire ajoute que l'Association des Amis du Temps Passé devrait également réaliser une exposition sur les menus de mariage.

A cet effet, Madame le Maire informe qu'il conviendrait de délibérer sur la mise en place d'une caution afin de pallier aux dégradations éventuelles de la salle. Elle propose de fixer cette caution à la somme de 100.00 €. Elle ajoute qu'un état des lieux d'entrée et de sortie sera fait à chaque utilisation. L'assurance de la commune sera contactée afin de connaître les modalités de couverture des objets exposés en cas de dégradations ou de vol. Un formulaire de réservation de cette salle auprès de la Mairie sera également mis en place.

Enfin, la publicité des différentes expositions sera effectuée dans le journal communal, sur le site de la commune, dans les commerces, auprès des écoles et de la Communauté des Communes de la Haute-Saintonge.

Entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne son accord pour la mise en place d'une caution de 100.00 € pour l'utilisation de la Salle de l'Atelier.

QUESTIONS DIVERSES

Projet de restructuration et de rénovation de l'école maternelle

Madame le Maire rappelle que dans le cadre du projet de restructuration et de rénovation de l'école maternelle, elle a contacté Madame Laurence RAUX, Architecte.

Une offre de prix a été remise, basée sur le cahier des charges suivant pour l'étude de faisabilité : déplacement sur site et reportage photographique, relevé de l'ensemble des bâtiments existants, présentation de l'état des lieux (plans, façades, ...), vérification de la constructibilité de l'opération au regard du programme et des règles de l'urbanisme, esquisses et recherche de solution d'ensemble, présentation des propositions d'aménagement, réalisation de l'estimatif prévisionnel des travaux, établissement du rapport de synthèse définissant la faisabilité du projet.

Cette proposition s'élève à la somme de 5 400.00 € T.T.C..

Madame le Maire ajoute qu'il conviendra de prévoir au budget 2021, l'étude de l'aménagement du bâtiment de l'Avenue de Saintonge acheté à la succession PONSET/MILHIET.

Travaux au transformateur au village de Saint-Paul

Le Maire rappelle que suite aux dégâts occasionnés par les intempéries sur le transformateur au village de Saint-Paul, un branchement provisoire a été réalisé.

A terme, ENEDIS va remplacer le réseau aérien haute-tension par un réseau souterrain.

Profitant de ces travaux, un chiffrage a été demandé afin de procéder à l'enfouissement du réseau basse-tension et du réseau télécom.

L'enfouissement du réseau basse-tension s'élève à la somme de 26 000.00 € et celui du réseau télécom à la somme de 56 000.00 € à la charge de la commune et demanderait une durée de travaux de 3 ans.

Les travaux, trop élevés, ne seront pas réalisables à court terme.

Compte-rendu de la réunion du SIVOM

Madame le Maire donne le compte-rendu de la réunion du SIVOM qui avait pour objet la fusion du SIVOM et du CEG.

L'ensemble des adhérents ont répondu favorablement à ce projet qui devrait aboutir dans un délai de 5 mois.

Le nouveau syndicat portera le nom de « SIVOM du Collège Maurice CHASTANG ».

La cotisation pour les communes à compter de 2022 sera calculer à 70 % par rapport au nombre d'habitant et à 30 % par rapport au nombre d'enfants scolarisés.

Syndicat Départemental de la Voirie : nouvelles adhésions

Madame le Maire expose :

Par délibération du 31 mars 2021, le Comité Syndical du Syndicat Départemental de la Voirie a approuvé, à l'unanimité des membres présents, la modification des statuts devenue nécessaire à la mise en adéquation de son mode d'action et de fonctionnement auprès de ses membres.

Par ailleurs, de nouveaux membres ont exprimé leur souhait d'adhésion auprès du Syndicat de la Voirie.

Ainsi, les éléments principaux des statuts proposés sont les suivants :

- 1) Les structures et collectivités souhaitant devenir membre du Syndicat :
 - a. Le Conseil Départemental
 - b. La Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan
 - c. La Communauté d'Agglomération de Royan Atlantique
 - d. La Communauté d'Agglomération de Saintes
 - e. La communauté de Communes de la Haute-Saintonge
 - f. La Communauté de Communes du Bassin de Marennes
 - g. La Communauté de Communes des Vals de Saintonge
 - h. La Ville de Rochefort
 - i. Le SIVU Burie-Bercloux-Ecoyeux
 - j. Le SIVOM Barzan-Chenac Saint Seurin d'Uzet
 - k. Le SIVOM Migron-Le Seure-Villars les Bois
 - l. Le SIVOM Saint Césaire – Saint Bris des Bois
 - m. Le Syndicat Intercommunal des Cantons de Montguyon et Montlieu

- 2) Le Syndicat de la Voirie, Syndicat Mixte fermé, devient un Syndicat mixte ouvert de type restreint, sans transfert de compétence.

- 3) Le Syndicat de la Voirie intervient en « prestataires de services » avec un fonctionnement de « quasi-régie », dans la conception et la réalisation d'infrastructures, à la demande des membres, dans l'exercice de leurs compétences :
 - a. Voirie et pluvial
 - b. Développement économique
 - c. Développement touristique, infrastructures et développement, modes de déplacements doux

- 4) La représentativité auprès du Syndicat de la Voirie :
 - a. Pour les communes de moins de 15000 habitants : maintien de la représentativité indirecte de niveau cantonal à raison de :
 - Pour une population totale de communes syndiquées au sein d'un même canton, inférieure ou égale à 7 500 habitants : 1 délégué titulaire
 - Pour chaque tranche supplémentaire ou fraction de tranche de 7 500 habitants de population cantonale : 1 délégué supplémentaire sera élu avec un maximum de 4 délégués titulaires par canton
 - b. Pour les communes de 15000 habitants et plus, les établissements publics de coopération intercommunales :
 - Désignation de deux délégués titulaires
 - c. Pour le Conseil départemental :
 - Désignation d'un délégué titulaire

Chaque délégué titulaire sera assisté d'un premier suppléant et d'un second suppléant, à l'identique des statuts précédents.

Le Conseil Municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.5211-18, L.5211-20 et L.5721-1 et suivants,

Considérant que le périmètre du Syndicat de la Voirie peut être étendu, par arrêté du représentant de l'Etat ; la modification étant subordonnée à l'accord des organes délibérants des candidats et du Syndicat de la Voirie,
Considérant que chaque membre du Syndicat dispose d'un délai de trois mois à compter de la date de notification de la délibération du Comité Syndical pour se prononcer sur les modifications envisagées et sur l'intégration de nouveaux membres,
Considérant que la transformation de la structure en syndicat mixte ouvert nécessite l'accord unanime des membres,
Considérant que la collectivité de CLION SUR SEUGNE est représentée au niveau cantonal auprès du Syndicat de la Voirie. Cette représentativité n'étant pas modifiée par le changement de statuts, la Commune de CLION SUR SEUGNE n'a pas à désigner de nouveaux représentants.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Madame le Maire et après en avoir délibéré, décide :

- D'approuver l'admission des nouveaux membres au Syndicat Départemental de la Voirie
- D'approuver les modifications statutaires telles que votées par le Comité syndical et portant transformation de la structure en Syndicat Mixte ouvert restreint.

Carrefour de « Chez Durandet »

Madame GERVREAU signale que des arbres gênent la visibilité au carrefour de « Chez Durandet ».
Il sera demandé aux propriétaires de les élaguer.

Elections Départementales et Régionales

Madame le Maire informe qu'il n'y aura pas de second tour pour les élections départementales.
Seules les personnes prévues à la tenue du bureau de vote des élections régionales tiendront une permanence le Dimanche 27 Juin 2021.

Site internet

Monsieur MAROT informe que l'installation du nouveau site de la commune sera effectuée le vendredi 25 Juin 2021, dans l'après-midi.

Repas du Conseil Municipal

Il est rappelé que lors de l'installation du Conseil Municipal, un repas devait être organisé. Avec le contexte de crise sanitaire, celui-ci n'avait pu avoir lieu.
Il sera donc organisé le Mercredi 30 Juin 2021 à l'Aire de Loisirs de CLION SUR SEUGNE.

Travaux de voirie

Monsieur BERNARD informe que les travaux de voirie au village de « Chez Goujon » ont été réalisés.
Le balayage de la VC n° 2 effectué après les travaux a été réalisé gratuitement par le Syndicat de la Voirie profitant de l'essai de leur nouveau matériel.

Les poteaux incendies vont être installés durant l'été aux villages de « Chez Poizac », « La Renauderie » et au carrefour des villages de « Chez Caillet » et « Chez Gervreau ».

Enfin, l'ATEL est intervenue fin Mai au site de Saint-Paul ainsi que dans les villages de « Lansac » et « Le Mars ».

Jardins

Madame le Maire informe que l'association des parents d'élèves a débuté les plantations au potager près de la Salle des Fêtes.

Les élèves de l'école de SAINT GEORGES ANTIGNAC s'y rendront le Mardi 29 Juin afin d'y planter leurs semis.